



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial
des HAUTES TERRES D'OC**
Comité syndical du 18 mars 2024

Nombre de membres : <ul style="list-style-type: none">• En exercice : 18• Qui ont pris part à la délibération : 15	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Occitanie, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Brassac (27 Avenue du Sidobre).
Date de convocation : 11 mars 2024	Etaients présents : - Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, François BONO, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Jean-Claude GUIRAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Françoise PONS et Alain RICARD. - Pour la C/C des Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc : Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Francis CROS, Anne-Lise SAUTEREL et Daniel VIDAL. Absents excusés : Pierre BAILLY, André CABROL et Jim RONEZ. Jean-Claude GUIRAUD a été désignée secrétaire.

Délibération N° 2024-19 - Adhésion à l'ACIR

Monsieur le Président présente l'ACIR (agence française des chemins de Compostelle) et précise les possibles partenariats entre l'ACIR et le Territoire des Hautes Terres d'Occitanie.

Monsieur le Président propose d'adhérer à nouveau à l'ACIR, pour un coût d'adhésion de 500 euros.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents :**

DECIDE d'adhérer à l'ACIR.

PREVOIT les crédits nécessaires au budget.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour signer tout document afférent.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Brassac, le 18 mars 2024.

Le Président,
Jean-Marie FABRE.



Le secrétaire de séance,
Jean-Claude GUIRAUD.